

RAPPORT SOMMAIRE

Note de recherche – Les organismes nationaux de planification des infrastructures en Australie et au Royaume-Uni¹

Le projet de recherche vise notamment à comparer la situation canadienne à celle d'autres juridictions en matière de planification à long terme des besoins en infrastructure.

Il s'agit plus précisément 1) de décrire les organismes nationaux de planification des infrastructures mis en place en Australie et au Royaume-Uni et 2) d'analyser les forces et les faiblesses des modèles développés par ces deux pays sur la base d'une revue partielle de la littérature académique et institutionnelle.

La note de recherche est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.idea.ulaval.ca/publication/recherche-risques-ethiques-projets-infrastructure>

STRUCTURE DE LA NOTE DE RECHERCHE

INTRODUCTION : L'introduction mentionne des critiques adressées au Canada pour son bilan en matière d'infrastructures et souligne l'intérêt d'examiner les cas de pays comme l'Australie et le Royaume-Uni qui sont souvent cités comme des exemples à suivre en ce domaine. En particulier, ces deux pays se sont dotés d'organismes indépendants dont le mandat est de planifier les besoins à long terme en infrastructure et d'offrir des conseils aux décideurs.

L'EXEMPLE DE L'AUSTRALIE – INFRASTRUCTURE AUSTRALIA : Cette section présente une vue d'ensemble d'Infrastructure Australia (IA), un organe statutaire indépendant créé en 2008 afin de planifier les besoins à long terme en infrastructures du pays et de conseiller le gouvernement. Il y est question entre autres de la nature des rapports que l'IA entretient avec le politique, de son mandat, du processus de nominations des hauts dirigeants et de sa structure organisationnelle.

L'EXEMPLE DU ROYAUME-UNI – NATIONAL INFRASTRUCTURE COMMISSION : Cette section présente une vue d'ensemble de la National Infrastructure Commission (NIC), une agence exécutive du Trésor de Sa Majesté créée en 2005, également dans le but de planifier les besoins à long terme en infrastructure du pays et de conseiller le gouvernement. La présentation de l'organisme est faite selon le même modèle que pour IA dans la section précédente.

¹ Ce projet de recherche a bénéficié du soutien financier du FRQSC-Actions concertées en partenariat avec KHEOPS. Il a été réalisé sous la direction de Luc Bégin, Université Laval; co-chercheurs : Steve Jacob et Lyse Langlois, Université Laval; Yves Boisvert, ÉNAP; André Lacroix, Université de Sherbrooke, 2018-2020.

FORCES ET LIMITES DES MODELES AUSTRALIEN ET BRITANNIQUE : Cette section fait état des principaux avantages qu'il peut y avoir à confier la planification des infrastructures à des organismes qui sont relativement indépendants du politique, mais aussi des problèmes que cela soulève.

CONCLUSION : La conclusion reprend les principales forces et faiblesses identifiées dans la section précédente et conclut à l'intérêt d'étudier la possibilité de se doter d'agences de planifications indépendantes au Québec et au Canada.

PRINCIPALES FORCES ET LIMITES DES MODÈLES AUSTRALIEN ET BRITANNIQUE

L'un des principaux avantages des modèles australien et britannique est qu'ils sont susceptibles d'inciter les gouvernements à adopter une perspective à long terme fondée sur des données probantes qui fait parfois défaut lorsque la planification des infrastructures est laissée entre les mains du politique. En effet, pour diverses raisons, le cycle électoral encourage plutôt l'adoption d'une perspective à court ou à moyen terme. Le fait de disposer d'une liste de priorités en matière d'infrastructures publiques qui est établie par une instance indépendante jugée digne de confiance peut contribuer à bâtir un consensus transpartisan et ainsi assurer davantage de continuité dans les investissements en infrastructures.

Les lois en vigueur en Australie et au Royaume-Uni prévoient également des mécanismes favorisant la transparence dans le processus d'évaluation et de priorisation des projets. À titre d'exemple, IA est tenu de publier sur son site Web bon nombre de documents clés dans les deux semaines suivant le moment où ils ont été transmis au ministre des Finances. Le gouvernement a par ailleurs créé le *Transparency Portal*, un site où sont déposées toutes sortes d'informations corporatives (p. ex. : des rapports annuels) concernant l'ensemble des entités du Commonwealth australien.

L'une des limites les plus importantes des agences de planification indépendantes est qu'elles ont un rôle-conseil et non un rôle décisionnel. Dès lors, il est toujours possible que les décideurs fassent fi de leurs recommandations. Pour minimiser ce risque, les agences peuvent œuvrer à mieux faire connaître leurs travaux du grand public. Il est également possible de renforcer les mécanismes de reddition de compte en place par la voie législative, en exigeant par exemple que le gouvernement soit tenu d'offrir publiquement une justification lorsqu'il ignore les recommandations faites par les agences de planification.

Un débat persiste quant au degré approprié d'indépendance dont devraient bénéficier les agences. Certains auteurs estiment que leur indépendance devrait être renforcée. Les agences devraient rendre des comptes au Parlement plutôt qu'à des ministres, soutiennent-ils. D'autres auteurs soulignent toutefois le risque que des agences plus indépendantes ne soient pas autant en mesure d'influencer les décisions des décideurs.

Il y a de toute évidence une réflexion à mener quant aux avantages et aux inconvénients de diverses formes institutionnelles que peuvent prendre les organismes nationaux de planification des infrastructures. Ce qui fait peu de doute toutefois, c'est la pertinence d'étudier la possibilité de se doter de tels organismes au Québec et au Canada où la planification relève encore entièrement du gouvernement.